

## RAPPORT SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Ce rapport répond à cette obligation pour la Commune. Il sera, comme la présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, spécialité et équilibre.

Le budget 2020 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 12 février 2020.

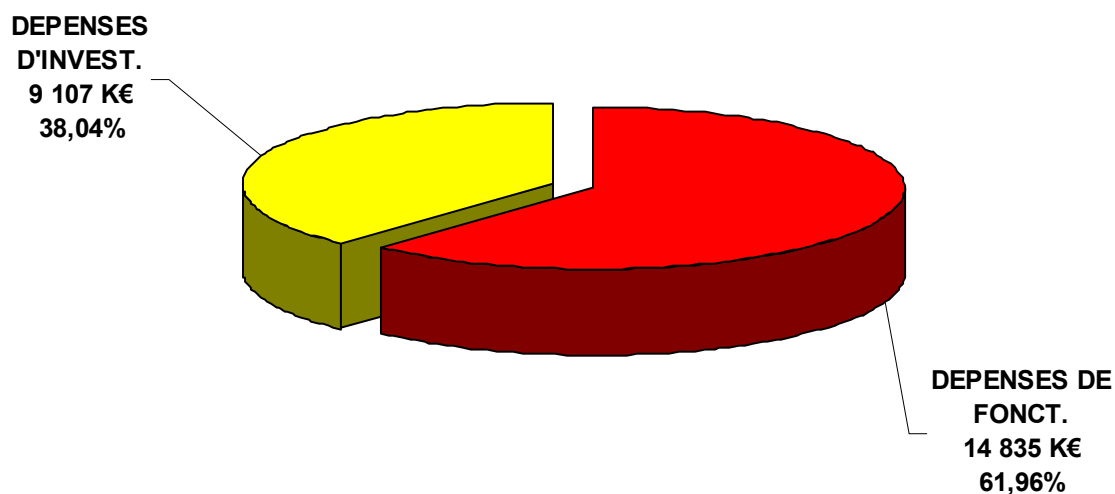
Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de maîtriser le niveau de la masse salariale,
- de réaliser des économies d'échelle,
- d'atténuer le montant du capital à emprunter en inscrivant ultérieurement des subventions attendues auprès des différents partenaires (Etat, MEL,..) lorsque celles-ci auront été accordées.

Il est présenté avec une reprise des résultats de l'exercice 2019.

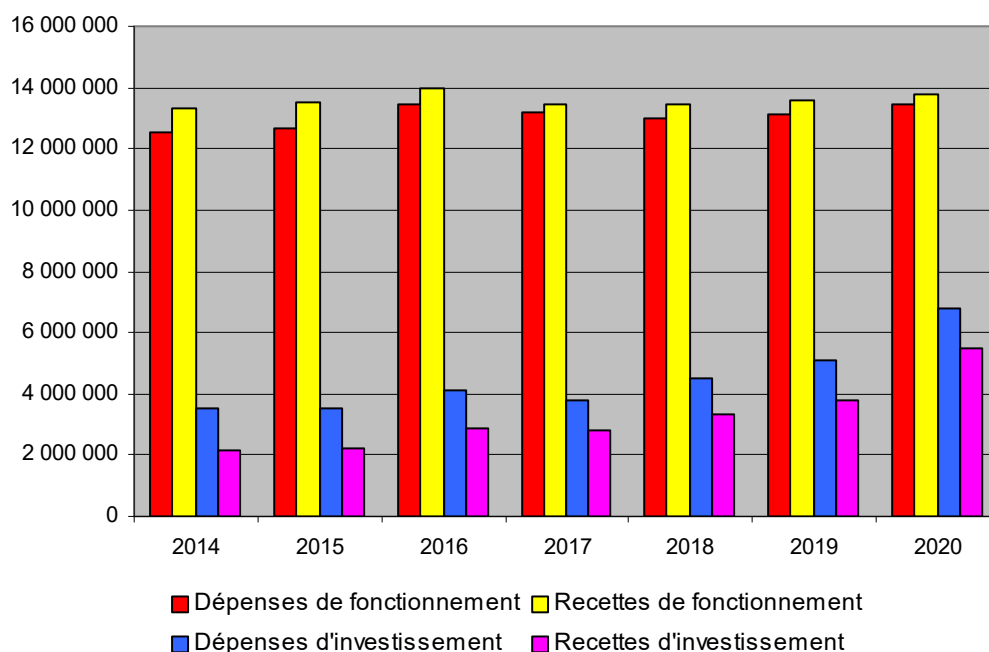
### 1. Vue globale

La masse budgétaire du budget primitif 2020 est de 23 941 449,60 €, fonctionnement et investissement confondus.



Evolution des Budgets Primitifs Opérations réelles 2014-2020 (hors 1068)

LIBELLE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses de fonctionnement	12 511 096	12 694 376	13 428 451	13 191 684	12 992 476	13 139 736	13 459 557
Recettes de fonctionnement	13 337 574	13 486 827	14 004 208	13 460 899	13 479 541	13 552 625	13 791 218
Dépenses d'investissement	3 537 550	3 519 304	4 120 739	3 803 351	4 510 130	5 076 832	6 766 102
Recettes d'investissement	2 157 555	2 201 518	2 864 172	2 800 628	3 325 706	3 806 251	5 513 374



## 2. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 14 834 856,32 € (y compris les opérations d'ordre) et augmente de 2,16% par rapport à 2019 (14 522 147,08 €).

### • Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement (13 459 557 €) augmentent globalement de 2,44% (+ 319 821 €).

Elles se décomposent comme suit :

LIBELLE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
011	3 158 610	3 039 447	2 967 858	2 968 542	2 894 107	2 924 903	3 092 461
012	6 975 072	7 377 486	7 553 567	7 797 100	7 872 954	7 974 326	8 145 833
65	1 928 064	1 889 513	1 945 503	1 978 904	1 943 625	1 933 717	1 939 273
66	364 634	321 030	306 015	269 015	239 000	264 000	239 000
67	84 716	66 900	54 125	43 123	42 790	42 790	42 990
<b>TOTAL</b>	<b>12 511 096</b>	<b>12 694 376</b>	<b>13 428 451</b>	<b>13 191 684</b>	<b>12 992 476</b>	<b>13 139 736</b>	<b>13 459 557</b>

Les charges à caractère général (011) augmentent, 3 092 461 € au lieu de 2 924 903 € (+5,73%)

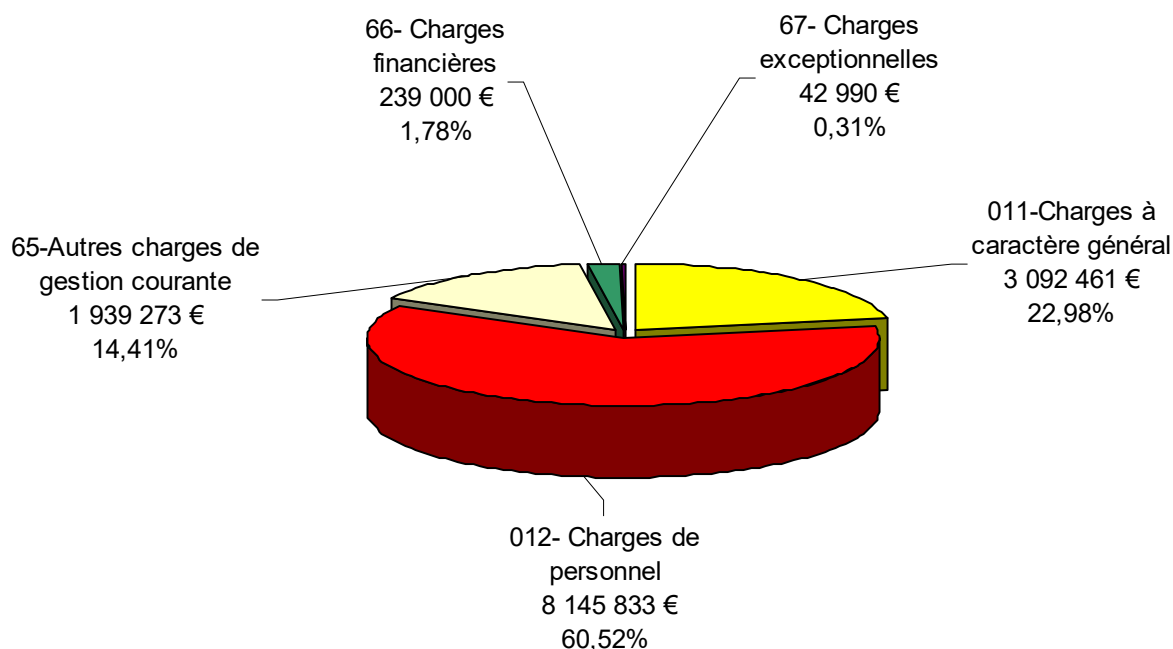
Les crédits alloués au fonctionnement des services restent limités pour permettre la maîtrise des charges de fonctionnement. L'augmentation est due en grande partie aux crédits budgétisés pour la location de bâtiments modulaires au Parc Maréchal.

Les dépenses de personnel (012) : C'est le premier poste de dépense par importance. Il est majoré de 2,15% soit + de 171 507 €. Cette hausse s'explique, entre autres, par la prise en charge des évolutions de carrière, la reprise du PPCR (Parcours professionnel des carrières et rémunérations) mais aussi par les recrutements d'emplois d'avenir arrivés en fin de contrat.

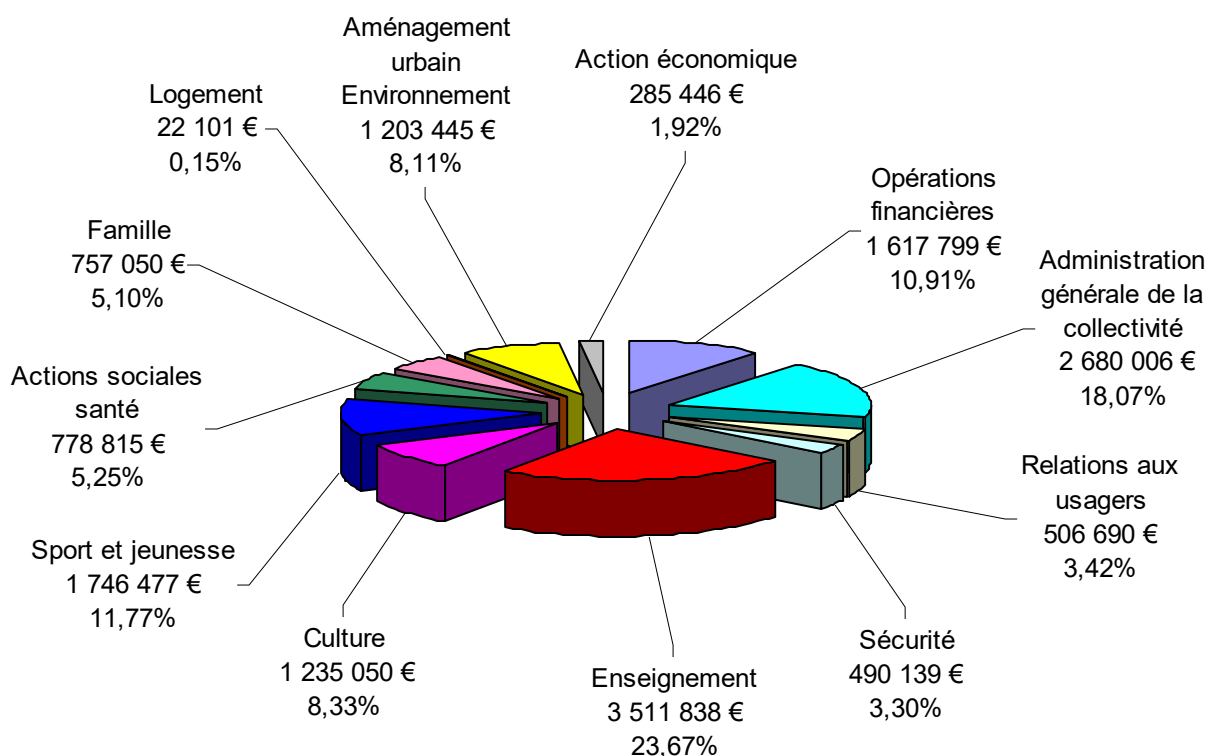
Les subventions et participations (65) augmentent de 0,29% (1 939 273 € au lieu de 1 933 717 €). Cela correspond, entre autres, à une hausse des subventions (amicale du personnel, politique ville...)

Les charges financières (66) s'établissent à 239 000 € au lieu de 264 000 €.

Les charges exceptionnelles (67) restent stables.



## REPARTITION PAR FONCTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



(1) Les relations aux usagers comprennent l'administration de l'Etat, la communication, les fêtes et cérémonies, et le cimetière.

### • Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 13 791 218 € en hausse de 1,76% et se répartissent comme suit :

LIBELLE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
013	38 110	50 000	59 278	87 229	54 940	24 928	33 791
70	635 406	652 328	666 355	773 539	730 025	722 230	759 030
73	9 116 969	9 281 874	9 601 412	9 579 151	9 663 913	9 779 602	9 938 337
74	3 400 618	3 388 859	3 586 479	2 921 556	2 922 917	2 927 856	2 966 277
75	146 471	109 766	86 684	95 424	103 746	94 009	89 783
77		4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
<b>TOTAL</b>	<b>13 337 574</b>	<b>13 486 827</b>	<b>14 004 208</b>	<b>13 460 899</b>	<b>13 479 541</b>	<b>13 552 625</b>	<b>13 791 218</b>

Atténuations de charges (013) : il s'agit des remboursements de rémunérations et de charges sociales pour maladie, et les participations de l'agence de services et de paiement (ASP).

Les produits des services et domaine (70) : ils augmentent de 36 800 €. Ces recettes ont été estimées en prenant comme référence le résultat 2019 sur lequel sont appliquées des évolutions en fonction des éléments connus.

Les impôts et taxes (73) : le montant de 6 452 519 € prévu au compte 73111 n'est qu'une estimation n'ayant pas encore reçu l'état fiscal transmis par les services de l'Etat. Cette prévision a été établie avec une revalorisation des bases

d'imposition de 1,2% pour le foncier bâti et de 0,9% pour la taxe d'habitation. Les droits de mutation à titre onéreux progressent de 40 000 € au vu des réalisations antérieures. Les autres impôts restent stables.

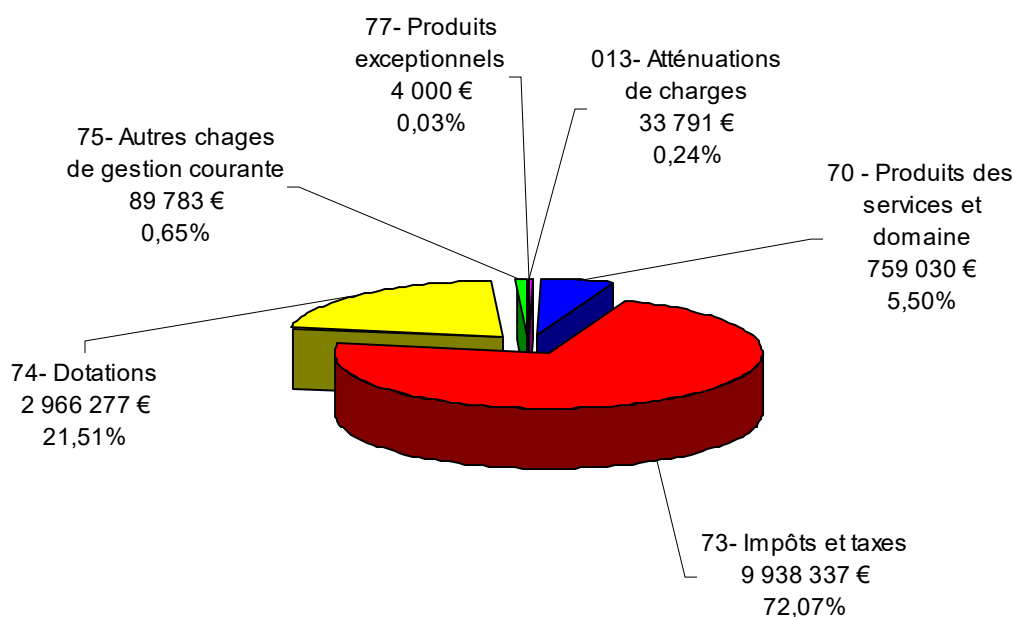
**Rappelons que la municipalité a souhaité diminuer de 1,00 % son taux d'imposition sur le foncier non bâti. Cette décision a pour objectif de régulariser le fait que la TFNB n'avait pas été diminuée en 2019. Le taux de la taxe d'habitation restant le même puisqu'elle est vouée à disparaître à court terme.**

Les dotations de l'Etat (74): les dotations augmentent légèrement. Les recettes de la DSU (+26 000 €), les compensations d'exonération fiscale (+30 000 €) et la CAF augmentent (environ + 24 000 € avec la hausse des effectifs jeunesse). En revanche, la DGF diminue par rapport à 2019 en raison de l'écrêtement. La fin du dispositif des contrats aidés engendre également une perte de -33 500 €.

Les recettes fiscales et les dotations seront ajustées lors d'une décision modificative après le vote des taux d'imposition et la notification des dotations.

Le compte « autres produits de gestion courante » (75) reste stable. Il s'agit des revenus des immeubles, des avoirs ou encore de remboursement de personnel instructeur dans le cadre du SIVU Val de Marquie.

Les produits exceptionnels (77) : ces recettes sont incertaines.



### 3. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 9 106 593,28 €, y compris les restes à réaliser et les opérations d'ordre.

• Dépenses :

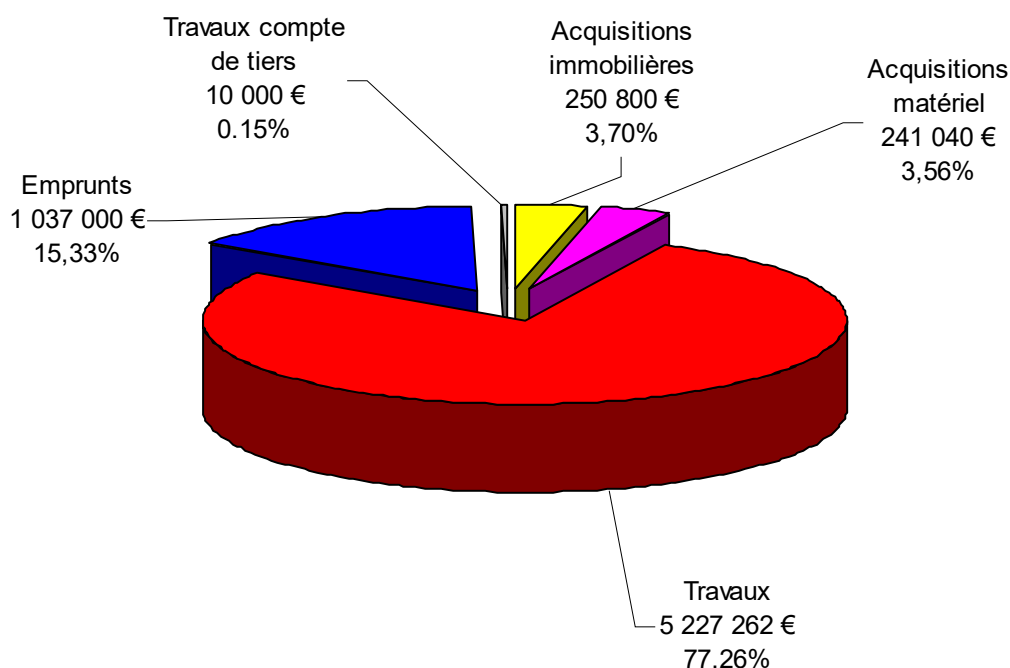
LIBELLE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Acquisitions immobilières		752 800	30 200	6 000	3 000	3 000	250 800
Acquisitions matériel	236 600	246 780	236 688	262 100	219 180	210 532	241 040
Subventions d'investissement	13 950	13 950	12 550	12 550	12 550	0	0
Remb. avance FCTVA			116 201	116 201	0	0	0
Travaux	1 324 000	1 267 000	2 612 100	2 431 500	3 234 400	3 738 300	5 227 262
Emprunts	1 945 000	1 215 000	1 103 000	965 000	1 031 000	1 115 000	1 037 000
Travaux compte de tiers	18 000	23 774	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 537 550</b>	<b>3 519 304</b>	<b>4 120 739</b>	<b>3 803 351</b>	<b>4 510 130</b>	<b>5 076 832</b>	<b>6 766 102</b>

Les dépenses réelles d'investissement (hors reports) sont de 6 766 102 €, soit une augmentation de 33,28%.

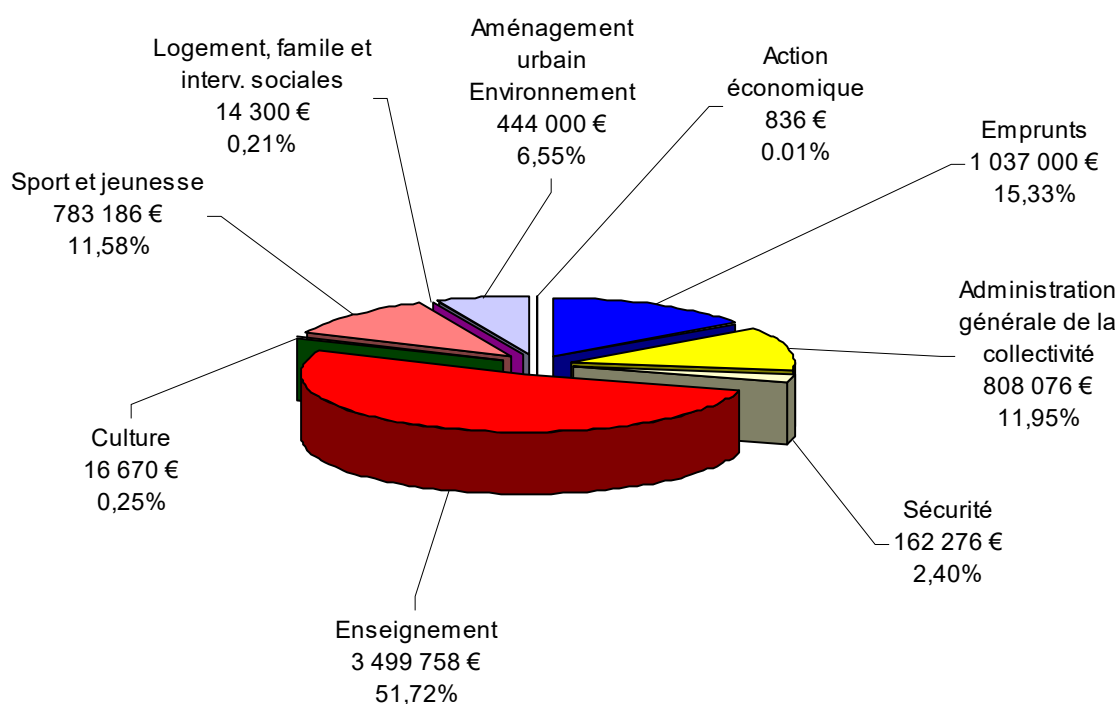
Pour information, le montant des restes à réaliser est de 2 143 911,97 € et les opérations d'ordre sont de 122 572 € (essentiellement travaux de régie).

Les principaux projets pour l'année 2020 sont les suivants :

- . Projet du groupe scolaire Paul Bert (cuisine, restaurant, maternelle) (3 240 000 €),
- . Extension du réseau de vidéosurveillance (135 000 €),
- . Rénovation de l'Eglise Saint Luc (185 000 €),
- . Rénovation terrain synthétique Jean Cholle (300 000 €),
- . Faux plafonds école Anatole France (19 600 €)
- . Rénovation élémentaire Paul Bert (163 000 €),
- . Extension du colombarium (17 600 €),
- . Système désenfumage complexe Jules Ferry (36 000 €)
- . Badges télé intrusion dans les écoles (23 500 €),
- . Implantation de bâtiments modulaires Parc Maréchal (426 000 €)
- . Programme d'éclairage public (enfouissement réseau, renouvellement du parc d'éclairage public (mâts, ampoules led)) (430 000 €),
- . Acquisition immobilière 37 rue Jeanne d'Arc et parking Chanzy (247 000 €)



## REPARTITION PAR FONCTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



• Recettes

LIBELLE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Subventions	861 000	94 000	683 732	82 247	23 000	57 650	114 878
Emprunts	388 155	1 884 744	1 181 940	1 743 405	2 820 355	3 332 836	4 690 261
Dotations	609 000	199 000	206 000	399 000	437 000	369 000	660 000
Participation financière				33 991	35 351	36 765	38 235
Cessions	281 400		782 500	531 985	0		
Travaux compte tiers	18 000	23 774	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 157 555</b>	<b>2 201 518</b>	<b>2 864 172</b>	<b>2 800 628</b>	<b>3 325 706</b>	<b>3 806 251</b>	<b>5 513 374</b>

Les recettes réelles d'investissement (hors reports) s'élèvent à 6 924 358,67 € dont 1 410 983,99 € pour les excédents de fonctionnement capitalisés (1068).

Pour information, les restes à réaliser de recettes sont de 806 935,29 € et les opérations d'ordre sont de 1 375 299,32 € (897 493,32 € pour le virement (021) et 477 806 € pour les amortissements (28)).

Les recettes sont constituées d'un emprunt d'équilibre de 4 690 261,35 €. Ne sont pas déduites les futures subventions que nous pourrions obtenir.

Les subventions (13) inscrites sont celles dont nous avons obtenu un arrêté d'attribution, soit 50 000 € de la CAF pour l'implantation de bâtiments modulaires au Parc Maréchal et 49 877,99 € pour la nouvelle école maternelle Paul Bert. En outre, sont ajoutés 15 000 € pour la redevance R2 de la MEL.

Les dotations (10) proviennent du FCTVA.

La participation financière (27) correspond à la réintégration de recettes financières du SIVU région câble suite à sa dissolution.

L'autofinancement passe de 1 270 581,08 € à 1 252 727,32 €, soit une diminution d'environ 17 800,00 €

